

Le dix huit mai deux mille vingt et un, à vingt heures trente à la Mairie, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain DUTRANOIS, Maire.

Conseillers en exercice : Monsieur Alain DUTRANOIS, Monsieur Noël ROUX, Madame Maryse VINÇON, Madame Josiane DUBOIS, Monsieur Jorge SILVA, Monsieur Gérard GARCIA, Monsieur Didier CRUZOL, Monsieur Jonathan MEIKOW, Monsieur Jacques ROUGER, Madame José TEN DIJK-VAN DIERMEN et Monsieur Christian BEAUCLERCQ

Représentés : Monsieur Jorge SILVA par Alain DUTRANOIS, Madame José TEN DIJK-VAN DIERMEN par Jonathan MEIKOW.

Absents : Monsieur Christian BEAUCLERCQ

Madame Maryse VINÇON a été désignée secrétaire de séance.

Compte rendu de la séance du 18 mai 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Maryse VINÇON

Ordre du jour:

- 1) Délibération subvention DETR et Département : plan de financement
- 2) Délibérations modificatives comptable
- 3) Délibération Adressage postal : choix du partenaire
- 4) Délibération subvention AIPE Mauroux-Sérignac
- 5) Sécurité incendie : Demande de projet à l'ASA
- 6) Demande auprès du SDAIL d'une étude de projet pour future construction d'un lieu associatif et polyvalent
- 7) Point sur les travaux du bourg
- 8) Point sur le futur marché du 05/06/2021
- 9) Point sur la Commission Randonnée de Floressas
- 10) Organisation élections du 20 et 27 juin 2021
- 11) Questions diverses

Délibérations du conseil :

1) Plan de financement : Travaux de rénovation de la Statue de la Sainte vierge et du Monument aux morts (DE_2021_06)

Monsieur le Maire informe les membres présents que des subventions de l'État au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2021 (DETR) et auprès du Conseil Départemental peuvent être obtenues pour les travaux de rénovation de la statue de la Sainte Vierge et du monument aux morts.

Il précise que :

- le montant des travaux s'élève à la somme de 18 678.51 € H.T (21 510.90 € TTC)

Il précise aux membres présents que les taux de subventions qui peuvent être accordés sont de :

- DETR 20 % du montant H.T
- Conseil départemental 20 % du montant H.T

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de demander les subventions :

- au titre de la DETR 2021, d'un montant de 20 % soit 3735.70 €
- au titre du Conseil départemental 2021, d'un montant de 20 % soit 3735.70 €

TOTAL Subvention : 7471.40 €

AUTOFINANCEMENT : 11207.11 € H.T

**Le conseil municipal,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Décide d'accepter le plan de financement cité ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet et du Département, une subvention pour les travaux cités ci-dessus.

MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ces demandes de subventions.

2a) Délibération modificative Dépenses d'investissement (DE_2021_07)

Afin de pouvoir rembourser la taxe d'aménagement auprès de la DDFIP de l'Hérault - suite au trop perçu de 2018, débiteur Emter Jean - d'un montant de 288.09 €, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Section Dépenses d'investissement :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
10	C/ 10222	Dotations, fonds divers et réserve	0	+ 289.00 €	289.00 €
020		Dépenses imprévues	5900.00	- 289.00 €	5611.00 €

En conséquence il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- 1) d'accepter d'apporter au Budget 2021 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants

**Le conseil municipal,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Décide d'accepter la décision modificative ci-dessus.

2b) Délibération 2000 € (DE_2021_09)

Suite à des dégradations d'humidité, des travaux sont à prévoir au niveau des sanitaires de la salle des fêtes :

Faux plafond à restaurer : plaque de plâtre + peinture + éclairage.

Afin de pouvoir faire face à ces dépenses d'un montant approximatif de 2000 €, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après.

Section Dépenses d'investissement :

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
21	C/ 2135 Programme 69, Installation interieure salle des fêtes	Installations générales, agencements	1000.00 €	+ 2000.00 €	3000.00 €
020	C/ 21318 Programme 96 Travaux château : toiture + isolation	Autres bâtiments publics	10038.43 €	- 2000.00 €	8038.43 €

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- 1) d'accepter d'apporter au Budget 2021 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants

ADOPTE A L'UNANIMITE

**Le conseil municipal,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer cette délibération modificative.

3) Choix du prestataire pour l'adressage postal (DE_2021_10)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DE_2021_01 du 9 février 2021 concernant la mise en place de l'adressage postal.

Considérant qu'il convient de désigner un prestataire

Monsieur le Maire expose les conditions tarifaires et les prestations correspondantes reçues suite aux études réalisées auprès de plusieurs prestataires

Au vu de cet exposé, l'assemblée décide de retenir le SDAIL -syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie-

**Le conseil municipal,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Par 9 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

Décide d'accepter de retenir le SDAIL pour la mise en place de l'adressage postal.

DONNE pouvoir à le Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire.

4) Subvention exceptionnelle à l'AIPE Mauroux - Sérignac (DE_2021_08)

Monsieur le maire propose de verser la subvention suivante au profit de l'association AIPE Mauroux-Sérignac, pour le financement de ses projets pour la fête des écoles de juin 2021.

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales.

Vu le courrier de l'AIPE daté du 30 mars 2021.

Vu que cette décision est conforme à l'intérêt local.

AIPE Mauroux- Sérignac : versement d'une subvention de 100 €

**Le conseil municipal,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Décide de verser les sommes ci-dessus mentionnées à titre de subvention exceptionnelle.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer toute démarche nécessaire.

5) Sécurité Incendie : demande de projet d'étude à l'ASA (Association syndicale du Lot) pour compenser le déficit d'eau, délibération pour travaux à prévoir au niveau de la salle des fêtes : faux plafond à restaurer.

6) Demande auprès du SDAIL d'une étude de projet pour une future construction d'un lieu association et polyvalent. Le rendez-vous est pris avec l'architecte.

7) Point sur les travaux du village

8) Point sur le futur marché des producteurs pendant la période estivale : 12 exposants sont confirmés.

9) Point sur la Commission Randonnées : le 5 juin, une randonnée est organisée sur Floressas

10) Organisation des élections du 20 et 27 juin 2021. M. le Maire explique l'organisation et le déroulement de ces 2 journées.

11) Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 22h25.

La secrétaire,

Maryse VINÇON



Le Maire,

Alain DUTRANOIS

